

PLAN LIBRE

Le journal de l'architecture en Midi-Pyrénées

Ariège
Aveyron
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Lot
Tarn
Tarn-et-Garonne

156

Avril 2018

Workshop Architecture de Terre

Histoires de relations ville – fleuve

Gaba Kemisa

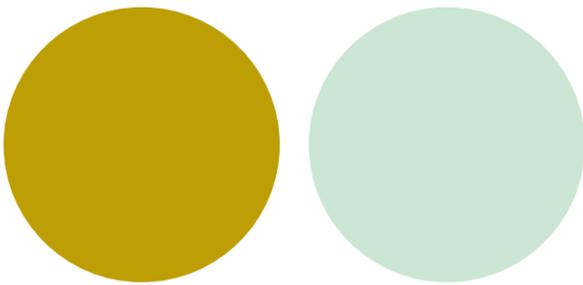
La pratique du permis d'aménager

Groupe Scolaire Louis Figuiet - Victor Hugo (34)

Salviac is back – résidence d'architectes



2,00 euros



ÉDITORIAL

Guillaume Beinat

PLAN LIBRE le journal de l'architecture en Midi-Pyrénées
Édition Maison de l'Architecture Occitanie-Pyrénées
45, rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse
05 61 53 19 89 - contact@maisonarchitecture-mp.org

Dépôt légal à parution N° ISSN 1638 4776

Directeur de la publication Raphaël Bétillon

Rédacteur en chef Mathieu Le Ny

Comité de rédaction

Matthieu Belcour, Guillaume Beinat, Laurent Didier, Barthélémy Dumons, Philippe Gonçalves, Jocelyn Lermé, Philippe Moreau, Sylvie Panissard, Gérard Ringon, Didier Sabarros

Coordination Colombine Noébès-Tourrès

Informations Cahiers de l'Ordre Laurence Turridano

Ont participé à ce numéro Guillaume Beinat, Philippe Moreau, Laure Lucadou et Bastien Lacombe, NAS architecture, Sandrine Iratçabal et Lucas Bacle

Impression Rotogaronne

Pour écrire dans Plan Libre contactez le bureau de rédaction à la Maison de l'Architecture Occitanie-Pyrénées. La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont spontanément remis.

Plan Libre est édité tous les mois à l'initiative de la Maison de l'Architecture avec le soutien du Ministère de la Culture / DRAC Occitanie, de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, de Toulouse Métropole et de son Club des partenaires: Chau et Enduits de Saint-Astier, ConstruireAcier, Feilo Sylvania, Prodware, Technal et VM Zinc.



ADHÉSION / ABONNEMENT / COMMANDE

BULLETIN D'ADHÉSION 2018

+ ABONNEMENT À PLAN LIBRE POUR 1 AN / 10 NUMÉROS

PROFESSIONNELS : 25 € / ÉTUDIANTS : 5 €

Être adhérent à la Maison de l'Architecture permet de devenir un membre actif (prendre part aux décisions, aux assemblées générales annuelles...) d'être abonné au journal et de soutenir le programme et les actions de l'association (Expositions, Plan Libre, Prix Architecture...). Un ouvrage au choix parmi ceux déjà publiés est offert sur simple demande.

BULLETIN D'ABONNEMENT À PLAN LIBRE

POUR 1 AN / 10 NUMÉROS

PROFESSIONNELS : 10 € / ÉTUDIANTS : 5 €

Nom
Prénom
Profession
Société
Adresse
.....
Tél.
E-mail

Le bulletin d'adhésion ou d'abonnement complété, est à renvoyer accompagné du règlement à :
Maison de l'Architecture Occitanie-Pyrénées
45, rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse
e-mail : contact@maisonarchitecture-mp.org

Se maintenir en résistance.

L'architecture tout comme la création en général a pour fonction de donner du sens. Elle s'appuie sur ce qui définit un projet : son contenu. Le contenu est aussi important que le contenant. Cependant, il est difficile de constater que cette liaison a du mal à survivre alors que les écoles actuelles sont de plus en plus créatives / novatrices dans le fond (l'engagement) comme dans la forme (l'intervention contextualisée).

Sur le marché de la construction, la logique n'est plus la même, elle devient souvent productive, corrompue par une multitude de : conditions, volontés, lois, économies ou faiblesses stérilisant la pensée pour faire oublier à notre vocation sa fonction voire son éthique. Il y a une quantité de facteurs qui forcent ce type de mécaniques connues et l'objectif ici n'est pas d'en faire un nouvel écho. Seul en résistance, la tâche est difficile. Néanmoins, toute personne décide seule d'accepter sa condition et de porter les idées d'une activité garante de notre patrimoine passé, actuel, comme de demain. Sans volonté, les projets architecturaux urbains, périurbains, rurbains ou suburbain peuvent se limiter à une apparente consensualité mettant en crise l'idée même de « projet ».

Notre grande région est riche d'évènements comme de productions favorisant et soutenant la démarche singulière de projets portant l'architecture là où elle doit être. À ce titre Plan Libre vous permet de parler de visions, perspectives ou partis pris que le monde de l'architecture choie. Proposer un échantillon formel, conceptuel, libre, reste le devoir de notre rédaction. C'est à ce titre que les lecteurs de ces parutions sont invités à nous faire part de leurs engagements autour de leur quotidien, dans le partage de projets standards comme « remarquables ».

Se maintenir en résistance s'acte plus que jamais, pour ne pas oublier de croire à ce en quoi nos pères ont toujours adhéré.

AGENDA

TABLES RONDES LES JEUNES ET LES TERRITOIRES

Mardi 10 avril 2018 de 8h30 à 13h *

À un moment où l'État et les collectivités locales mettent en œuvre des réformes sans précédent, et expérimentent de nouvelles politiques jeunesse, le CAUE et le LISST invitent les élus, techniciens du territoire et les professionnels de l'éducation et de l'aménagement à interroger les liens entre les jeunes et les territoires. Deux tables rondes permettront de mettre en débat ces thématiques et proposeront les regards croisés d'acteurs de l'éducation, d'élus, de techniciens de l'aménagement, de chercheurs et de jeunes qui se sont exprimés dans le cadre de projets éducatifs ancrés dans les territoires.

Programme et inscription www.caue31.org

Publics **élus / techniciens des collectivités / professionnels de l'aménagement, de l'éducation, de la culture**

Thèmes **aménagement du territoire, jeunesse**

* Au Conseil départemental de la Haute-Garonne

EXPOSITION HABITER... VISIONS DE JEUNES

Du 17 avril au 15 mai 2018 *

Cette exposition réalisée par le CAUE 31 présente le regard des jeunes sur le territoire Midi toulousain et les évolutions des modes d'habiter. Elle convie le visiteur à rencontrer des représentations, des ressentis et des visions d'adolescents Haut-Garonnais relatives à leur mode de vie, à leur environnement proche.

Entrée libre. Tout public.

Thèmes **aménagement du territoire, jeunesse, architecture, urbanisme**

* Nailloux – Médiathèque municipale

VISITE LES 48H DE L'AGRICULTURE URBAINE

Samedi 21 avril 2018 de 9h30 à 12h30*

L'agriculture urbaine est un phénomène de société qui s'amplifie et nous questionne. Qu'est-ce que l'agriculture urbaine ? À qui est-elle destinée, pour quoi faire ?

Cette matinée sera l'occasion de présenter et de faire le point sur les projets en cours sur la Zone des Quinze Sols (restructuration foncière, installations de jeunes maraîchers, aménagements paysagers...) et de préciser les intentions communales quant au devenir et à l'évolution de cette zone maraîchère et son ouverture à un large public.

Programme et inscription www.caue31.org

Tout public

Thèmes **agriculture, biodiversité, environnement**

* Blagnac – Zone des Quinze Sols

L'ÎLOT 45

MAISON DE L'ARCHITECTURE OCCITANIE-PYRÉNÉES

45, rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse

05 61 53 19 89 - contact@maisonarchitecture-mp.org

www.maisonarchitecture-mp.org - facebook/MAISONMP - twitter/MAISONMP

> entrée libre du lundi au vendredi 9h30-12h30/14h00-17h30

ENSA MONTPELLIER

EXPOSITION 50 ANS AU SERVICE DE L'ARCHITECTURE RURALE

Du 28 mars au 13 avril de 9h à 19h *

Organisée en partenariat avec l'association régionale Maisons Paysannes de France en faveur de la sauvegarde des maisons paysannes, la promotion d'une architecture contemporaine en harmonie avec les sites et la protection des paysages ruraux.

Entrée libre

* Hall 1 de l'ENSAM

ÉVÈNEMENT ZAT 2018

Les 14 et 15 avril toute la journée *

L'ENSAM participe à la Zone Artistique Temporaire, un ensemble de diverses expressions artistiques organisées par la ville. Lors de workshops des étudiants s'investissent pour réaliser des espaces publics de poche et des objets de design intégrés dans la ZAT.

* Parc de la Rauze et ses alentours, quartier du Près d'Arènes — Montpellier ainsi que dans d'autres lieux montpelliérains

APPEL À PARTICIPATION

WORKSHOP ARCHITECTURE DE TERRE

du 06 août au 02 décembre 2018 *

Jeune architecte et future diplômée de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse, nous avons été retenus à un concours lancé par la fondation Nka visant à concevoir une école en Afrique et plus précisément en Gambie dans le village de Karsi Kunda. Le sujet était de revaloriser une culture constructive ancestrale: la terre crue.

En portant une réflexion approfondie sur la construction en terre, nous participons au mouvement de protection de l'environnement et des traditions qui se met aujourd'hui peu à peu en place à l'échelle internationale. Nous nous engageons aujourd'hui concrètement dans cette cause en allant construire l'école.

Pour cela nous avons besoin de vous

- Rejoignez notre équipe de volontaires en Gambie afin de bâtir de vos mains et d'apprendre les techniques de construction liées à la terre crue.
- Soutenez financièrement le projet par un don participatif qui servira à l'achat des matériaux, des outils et à rémunérer les ouvriers locaux qui nous accompagneront.
- Diffusez ce projet autour de vous et publiez cette annonce sur les réseaux sociaux afin de toucher un maximum de personnes.

Pour plus d'informations consultez notre page Facebook **A sheltering roof**, ainsi que notre site internet www.ashelteringroof.org, et contactez nous par email ashelteringroof@gmail.com

* Karsi Kunda — Gambie



Histoires de relations ville - fleuve 1/2

L'eau est très présente dans les villes jusqu'au Moyen-Âge, tant pour les activités artisanales (dont bon nombre extrêmement polluantes telles que celles des tanneurs, moulins en tous genres, blanchisseurs, bouchers, teinturiers, orfèvres...), que pour l'approvisionnement des habitants et du bétail. Mais la même eau sert aussi de collecteur des déchets et effluents transformant les cours d'eau en égouts nauséabonds.

À Toulouse, la rive droite enfermée dans ses remparts et à l'abri des inondations abrite la ville des élites alors que la rive gauche, soumise aux inondations accueille les activités indésirables comme les hôpitaux, les léproseries, les abattoirs et la concentration de populations marginales dans le faubourg Saint-Cyprien. Toutefois, les activités proto-industrielles utilisant la force motrice de l'eau, moulins, lavoirs, etc. restent majoritairement ancrées sur la rive droite, ainsi que la majorité des nombreux ports constitués d'esplanades, de cales, et de pieux d'amarrage. Le Bazacle est un lieu fondateur de l'histoire toulousaine étant à l'origine un gué qui explique l'implantation à cet endroit précis de la ville. Le déversoir qui lui a succédé a une double vocation : assurer une régulation par rapport aux crues et former un miroir dans lesquels se reflètent les quais ordonnancés au XVIII^e siècle.

La fin du Moyen-Âge voit de nombreuses épidémies en Europe et l'idée que l'eau est vectrice de maladies conduit à penser que la ville doit être sèche et, les bains et étuves ont mauvaise réputation et sont donc soupçonnés de favoriser également les maladies. Aux XVI^e et XVII^e siècles on ferme les bains, on enterre les canaux ou les petits cours d'eau dans les villes, on assèche les zones marécageuses et, à partir du XVIII^e siècle la plupart des villes fluviales commencent à se doter de quais qui remplacent les grèves, permettent une meilleure protection contre les crues, et facilitent le commerce et les transports fluviaux (les voies d'eau sont traditionnellement le principal vecteur d'acheminement des marchandises ou des hommes).

À Toulouse, on sait que, depuis l'antiquité, la Garonne a servi de voie de communication, mais ses caractéristiques ainsi que celles de ses principaux affluents en amont de Toulouse font qu'elle servait essentiellement en trafic descendant et principalement de matières premières : bois d'œuvre, bois de chauffe, pierres de carrières... Ces difficultés propres à la navigation sur la Garonne sont au plan commercial compensées par l'avènement du canal du Midi et du Canal de Brienne (1667 à 1681). Et toujours à Toulouse, dès la deuxième moitié du XVIII^e siècle, on conseille les bains de santé et cinq bains publics sont installés de part et d'autre de la Garonnette (appelée alors canal de fuite des moulins du Château) et un sixième, faubourg Saint-Étienne, au pied du coteau de Guilhemery.

Les aménagements de quais ont en même temps contribué à transformer le contact physique de la ville à l'eau en un contact visuel, créant une nouvelle relation entre la ville et l'eau, même si les activités économiques perduraient, voire augmentaient, « en bas » de ces quais et digues. De fait la plupart des villes fluviales, Toulouse, Nantes, Paris ou Lyon, se parent progressivement de nouveaux immeubles bordant la ligne continue des quais. À Paris, Nantes, ou encore Bordeaux, la relation au fleuve se fait par des espaces publics, parfois sur deux niveaux, proposant des voies de circulation, offrant parfois des places ordonnancées qui servent de décor et mettent en scène l'activité portuaire, car une partie des activités industrielles et polluantes antérieurement présentes au droit des centres villes avaient déjà migré hors et en aval de ces villes.

À Toulouse en 1766, les États du Languedoc décident de border la rive droite de la Garonne. Ils confient le projet à Joseph-Marie de Saget, architecte et ingénieur de la province du Languedoc.

Trois quais sont construits de 1767 à 1777 :

- du Pont Neuf à la place de la Daurade : le quai de la Daurade
- du Port de la Daurade au port Saint-Pierre, ex quai de Brienne : devenu quai Lucien Lombard
- du port Saint-Pierre à la chaussée du Bazacle : le quai St-Pierre

Ils furent bordés de façades de style uniforme mais la mort de Saget en 1782, puis la révolution, empêchèrent le bon achèvement du



Vue d'une partie du port et des quais de Bordeaux dits des Chartrons et de Bacalan, Pierre Lacour, 1804 et 1806. © Musée des Beaux-Arts de Bordeaux

projet dont ne furent réalisées que les arcades, les élévations restant au bon vouloir des propriétaires successifs. L'activité portuaire à proprement parler reste modeste au regard de l'importance de la ville : c'est le port Saint-Étienne sur le canal du Midi qui est le port. Aussi, le fleuve est mis en scène en créant une façade homogène et propre, masquant les tracés médiévaux de la ville populaire proche du fleuve, et surtout un « en bas » besogneux, industriel, polluant : moulins et lavoirs flottants, pêcheurs de sable, teintureriers, etc.

Paradoxalement pour la plupart des villes à partir de cette époque, soit les citadins travaillent avec et sur la voie d'eau, soit « profitent » du fleuve en spectateur, comme d'un théâtre. Il y a une rupture physique entre la ville habitée et les cours d'eau et une mise en scène de la ville par rapport au fleuve qui s'accroît dès le XVIII^e siècle.

Il faut souligner l'aspect particulier de Toulouse qui, malgré les travaux d'endiguement et de quais, présente toujours un risque d'inondation très fort au niveau de la ville et surtout un positionnement des activités insalubres et de loisirs inversé : insalubres en amont, loisirs en aval. Il faut souligner également que la Garonne est la seule source d'approvisionnement en eau de la ville, eau polluée en amont par les rejets agricoles, urbains et industriels : c'est un égout de toutes les zones situées à l'amont de Toulouse, Ariège et Garonne, et un égout pour tous les secteurs en aval.

Enfin, c'est également historique par le maintien de l'ouverture sur le fleuve jusqu'au milieu du XX^e siècle (soit un siècle plus tard qu'ailleurs), et un développement qui n'a que peu affecté ses îles. Plus tardivement qu'ailleurs en France et dans le reste de l'Europe, Toulouse ne s'est en partie détournée du fleuve qu'au cours du XX^e siècle. Avec l'utilisation industrielle des îles du fleuve au XIX^e siècle, les relations des citadins avec l'eau se réduisent. Pourtant, dans les années 1860 des concessions d'usage sont accordées pour des bassins de natation accompagnés de bateaux cabines.

Dans la première moitié du XX^e siècle, l'île du Ramier, après avoir été débarrassée de la poudrière, connaît une urbanisation liée aux loisirs, avec le parc toulousain (espace vert disparu aujourd'hui) et le parc des sports (piscine d'été, stadium...) créés dans les années 1930.

L'usine des gadoues (ordures ménagères) est construite en 1926 sur l'île du Ramier. Elle servait à l'incinération des déchets dont la vapeur se dégageant de leur combustion alimentait le réseau de chauffage de bâtiments municipaux et permettait de chauffer l'eau de la piscine du parc des sports voisin. Une autre partie de cette vapeur était transformée en électricité et venait compléter la production de la centrale hydroélectrique toute proche.

La fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle voit la mutation des usages : l'abandon de la navigation et l'arrivée de l'hydroélectricité. Les moulins sont transformés en usine hydroélectrique ou détruits (l'ancien gué autour duquel se créa la cité de Toulouse, le Bazacle, a accueilli diverses activités liées à l'exploitation de la force hydraulique, les moulins à farine d'abord, mais également tannerie, filature, tabac, et est devenu une centrale électrique en 1889).

La seconde moitié du XX^e siècle connaît une expansion urbaine qui conduit à prolonger les digues du XVIII^e siècle par un système de digues en béton depuis les ponts d'Empalot, jusqu'au pont de Bagnac. Cette protection contre les crues coupe la ville de son fleuve.

(à suivre dans le Plan Libre 158 – Juin 2018) **Philippe Moreau**

Sources

- Direction générale de l'Urbanisme de l'Habitat et de la Construction, Les dossiers : Le fleuve dans la ville, la valorisation des berges en milieu urbain, octobre 2006.
- Grandeur et décadence de la navigation fluviale : l'exemple du bassin supérieur de la Garonne du milieu du XVII^e au milieu du XIX^e siècle, Jean-Michel Minovez. Histoire, économie & société, 1999, vol. 18.
- Toulouse face à la Garonne : emprise de l'urbanisation dans la plaine inondable et géohistoire des aménagements fluviaux, Philippe Valette, Jean-Michel Carozza, Geographica, 201, pp.177-203.
- Archives municipales de Toulouse, dossiers.
- La dépêche du midi, 03/09/2012.
- Actu.fr>occitanie>actuToulouse, 11/06/2015.
- Blog de l'Association du quartier de la Daurade dans le Centre de Toulouse.
- Le service de la voirie toulousaine sous l'Ancien Régime, Jean-Luc Laffont « Le service de la voirie toulousaine sous l'Ancien Régime », Siècles [En ligne], 14 | 2001, mis en ligne le 19/06/2017.



(photo 1) Au pied du mont, à l'arrière du village, les ruissellements de la saison des pluies ont beaucoup creusé le terrain.

GABA KEMISA

LAURE LUCADOU ET BASTIEN LACOMBE

Nous pensons profondément que chaque rencontre est source d'apprentissage, et qu'il est important de multiplier les expériences pour ouvrir son regard. Cette soif de découverte nous a entraînés jusque dans les hauts-plateaux éthiopiens, à la rencontre d'une nouvelle culture et de nouvelles formes d'architecture.

L'origine de la démarche

L'expérience forte qui a initié cette démarche fût celle que nous avons vécue lors de notre année d'échange universitaire à Mexico. Effectivement, avec notre atelier de projet, nous avons travaillé avec la communauté

marginalisée de *Chepeginio*, dans les montagnes de l'état d'*Oaxaca*, au Sud-Est du pays. L'idée de cette collaboration avec le village était de valoriser les techniques de construction vernaculaires et de proposer plusieurs actions d'impact régénératif à différentes échelles. La plus concrète d'entre elles fût la conception et la construction d'un module de sanitaires autonome adapté à son contexte. L'idée était ici d'intervenir sur un point névralgique touchant à la santé, et permettant à la fois la sensibilisation à la récupération des eaux de pluie pour pallier au manque d'eau et à l'utilisation des déchets organiques pour fertiliser les terres. Cette expérience a nourri notre volonté d'adopter une démarche d'architecture contextuelle et sans

apriori. Elle nous a permis de prendre conscience de l'impact que pouvait avoir l'architecture, notamment dans sa forme la plus simple et modeste.

À notre retour à l'ENSA de Toulouse, nous avons été contactés par une de nos professeures de l'atelier de projet suivi à Mexico, qui nous a mis en contact avec deux bénévoles de l'ONG espagnole *Abay Etiopia*. Celle-ci œuvre depuis plusieurs années, essentiellement au travers d'employés locaux, dans le village de *Gaba Kemisa*, en Ethiopie, afin de développer l'accès à l'éducation, à la santé, ou encore le droit des femmes. À cette époque, l'équipe était chargée de concevoir des toilettes sèches pour un futur projet et a décidé de collaborer avec nous suite à l'expérience des sanitaires au Mexique. Nous avons alors tenté d'adapter les principes du module selon les besoins de l'ONG. Cependant, sans connaître le site, il était difficile de proposer un travail qui ne soit pas qu'une spéculation théorique, déconnectée de la réalité du terrain. Après quelques mois de travail avec des membres de l'association, l'un d'entre eux a décidé de se rendre sur place. C'est à ce moment-là, à la charnière entre deux semestres et en pleine réflexion sur notre sujet de projet de fin d'études, qu'a germé

l'idée de nous joindre à lui dans le but de découvrir ce village qui nous était inconnu et de faire de ce voyage la base de notre projet de fin d'études.

Notre démarche était motivée par la profonde envie de découvrir d'autres modes de vie et de nous enrichir au contact d'autres cultures. C'est aussi cette soif d'apprendre qui nous a poussés à travailler sur un site que nous ne connaissions pas et qui était très éloigné des territoires que nous avons déjà approchés. Nous avons tâché de l'aborder sans aucune idée préconçue car il nous paraissait très important d'analyser le site de la façon la plus objective possible. Ce désir de justesse dans l'appréhension et la compréhension du contexte était pour nous crucial et motivé par l'idée d'une architecture fortement liée à son contexte, respectueuse, humaine, et sociale. L'idée n'était donc en aucun cas de nous imposer dans le village mais d'apprendre par le partage à connaître ce territoire et ses habitants. Il était important pour nous d'« écouter » et de comprendre le site afin de proposer un projet résultant directement du contexte. Nous sommes ainsi partis à la rencontre de la communauté de *Gaba Kemisa* et y avons vécu trois semaines. ●●●



Plan du village où l'on peut lire la topographie forte et accidentée par les ruissellements. Les parcelles cultivées sont aussi exprimées, ainsi que les espaces de stockage du teff que nous avons repérés.

La vie à Gaba Kemisa

Le village de *Gaba Kemisa* se trouve à une cinquantaine de kilomètres d'Addis-Abeba, capitale de l'Éthiopie, mais il faut plusieurs heures pour s'y rendre. Les quinze derniers kilomètres sont des chemins de terre très accidentés, d'ordinaire parcourus à pied ou en charrette. Il n'y a plus de bus qui dessert le village depuis que le pont pourtant récemment construit pour traverser le fleuve, s'est effondré.

Gaba Kemisa est situé sur les hauts plateaux éthiopiens, à 2200m d'altitude, au pied d'un mont qui culmine à plus de 2500m. Ce territoire est marqué par une topographie accidentée par les forts ruissellements de la saison des pluies, très dense, qui s'étale de juin à octobre. Durant cette période, d'importants ruisseaux éphémères traversent les chemins et coupent les accès au village d'un côté, tandis que le fleuve *Awash* déborde sur toute la plaine au Sud et recouvre la route, de l'autre. La saison des pluies a donc un impact certain sur le paysage mais aussi la vie quotidienne du village qui se retrouve isolé pendant de longues périodes (**photo 1**).

Gaba Kemisa se situe dans la région *Oromia*, qui correspond à un des groupes ethniques les plus représentés d'Éthiopie. La langue et la culture *oromo* sont différentes de celles de la capitale, *amhariques*. La grande majorité des habitants pratique la religion orthodoxe et y accorde une grande importance. Celle-ci s'illustre symboliquement par la place que tiennent l'église orthodoxe et son cimetière. En effet, ils sont situés sur un flanc de montagne et dominent tout le village ainsi que la plaine qui s'étend au loin (**photo 2**). Ce village se développe autour d'un axe principal, un chemin caillouteux qui traverse le village. Les habitations s'organisent de part et d'autre de la rue principale qui est ponctuée d'espaces publics prépondérants : la place du marché, la place de l'école et les deux principaux puits en fonctionnement. Le village compte également, en plus de l'église orthodoxe, un « *kebele* » (mairie), un petit temple protestant, un centre de santé et un collège public proche du centre de l'organisation *Abay*.

La vie quotidienne des habitants est rythmée par le cycle du soleil. D'ailleurs, la mesure du temps y est adaptée : une journée est divisée en deux périodes de 12 heures

qui commencent à 6h et à 18h. Les habitants de *Gaba Kemisa* démarrent donc leur journée vers six heures du matin lorsqu'un nouveau cycle commence et que le jour se lève. Le travail est aussi ce qui rythme la vie quotidienne à Gaba. L'économie du village repose sur la culture du teff, céréale de base de l'alimentation éthiopienne, et sur l'élevage de bétail. Ces activités agricoles ont une importance prépondérante dans la vie des habitants et se retrouvent jusqu'à l'intérieur des parcelles. En effet, les agriculteurs trient le teff et en stockent les tiges en immenses tas devant leur maison jusqu'à utilisation pour la construction ou l'alimentation des animaux (**photo 3**). Quant au bétail, il a souvent un espace réservé dans le foyer et peut passer la nuit dans la pièce à vivre afin d'être à l'abri des prédateurs. Certains habitants travaillent aussi ponctuellement sur des chantiers alentour, ou vivent de la vente de brindilles pour le chauffage ou la cuisine. Les enfants sont très souvent amenés à travailler pour aider leur famille. Ce sont généralement eux qui sont chargés d'aller faire paître les animaux en dehors du village, ou de les amener boire. Ils s'occupent parfois de leurs frères et sœurs ou même aident leurs mères



(photo 2) Vue de la partie basse du village depuis le chemin menant à l'église orthodoxe.



(photo 3) Entrée d'une parcelle, avec un tas de teff stocké en arrière-plan.

dans les tâches du quotidien, tel que cuisiner ou aller chercher l'eau. En effet, il faut se déplacer à l'un des deux puits présents dans le village, faire la queue, parfois pendant plusieurs heures, puis transporter sur ses épaules le bidon qui servira à toute la famille pour la journée (**photo 4**).

Plus d'un millier de personnes vit à *Gaba Kemisa*. Les familles possèdent, ou parfois louent, une parcelle qui peut accueillir une ou plusieurs maisons traditionnelles. Celles-ci, appelées « *tukuls* », sont des habitations rondes (environ 4m de diamètre pour les plus petites), construites autour d'une structure de troncs d'eucalyptus enfoncés dans le sol et recouvertes, à l'extérieur comme à l'intérieur, d'un torchis à base de terre, de bouse de vache, de paille de teff et d'eau. La toiture est faite de paille. Aujourd'hui, la forme ronde du *tukul* laisse de plus en plus place à des habitations carrées ou rectangulaires, formes plus adaptées pour recevoir des plaques de tôles ondulées en couverture et ainsi éviter les infiltrations et l'entretien de la toiture en paille traditionnelle (**photo 5**). De plus, il est plus facile de greffer à ces maisons quadrangulaires de nouveaux volumes selon les besoins.



(photo 4) Ces jeunes filles sont venues chercher de l'eau au puits, situé derrière la barrière de tôle. En fin d'après-midi, il y a généralement moins de monde.



D'ailleurs, les quelques boutiques existantes dans le village sont des annexes, côté rue, du volume initial de l'habitation (voir rencontre avec plan).

La technique constructive de ces *tukuls* émane directement des ressources disponibles sur le territoire : l'eucalyptus, espèce très répandue et au rendement imbattable (malgré ses nombreux désavantages écologiques), la terre, la paille excédentaire des récoltes ou encore la bouse de vache. Cette construction contextuelle est efficiente : elle apporte un confort thermique et hygrométrique certain. De plus, la construction est peu coûteuse dépendant uniquement des matériaux manquants sur la parcelle concernée. Ces maisons sont généralement composées d'une pièce à vivre et d'une cuisine séparée. Selon les revenus peuvent s'ajouter une entrée couverte, une étable, ou une boutique pour ceux dont c'est l'activité principale (voir rencontre avec plan). Enfin, ces maisons sont souvent réalisées par les habitants eux-mêmes, comme ils ont pu nous l'expliquer.

En effet, au cours de ce séjour, nous avons eu l'opportunité de créer des liens avec les habitants du village. Ils ont alors partagé avec nous l'organisation

de leur quotidien et nous ont présenté leurs maisons. Nous avons aussi longuement échangé et interrogé les employés de l'ONG à Gaba, ainsi que des professeurs et élèves de l'école publique, tous experts du site. Ces entretiens très précieux ont constitué la source de notre apprentissage et nous ont permis peu à peu d'enrichir notre compréhension de Gaba Kemisa et de ses diverses réalités, avantages et difficultés. Tout ceci a constitué la base du développement de notre PFE.

L'expérience de la construction

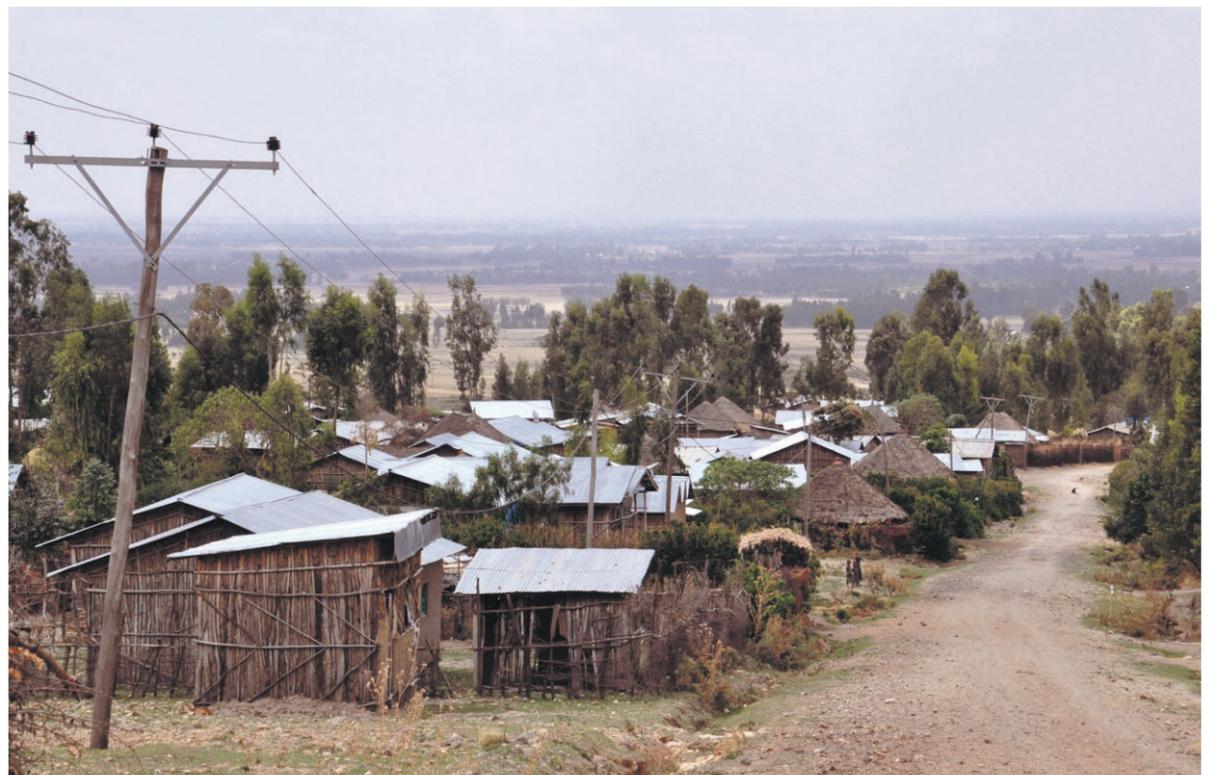
Notre séjour sur place a aussi été l'occasion de réaliser divers travaux pour l'ONG *Abay Etiopia*, dont le plus important fût la construction d'un sanitaire sec. Il s'agissait ici, avant de réaliser un projet à plus grande échelle comme celui sur lequel nous avons travaillé, d'adapter le projet

et de connaître une première expérience de construction pour proposer aux acteurs sur place d'éprouver le système.

Actuellement, l'absence de toilettes place le village face à des problèmes d'hygiène et de santé, notamment, des cas de tuberculose compliqués à soigner au vu de l'éloignement des services médicaux, regroupés dans les plus grandes villes. En outre, cette absence de toilettes est une cause importante d'absentéisme scolaire chez les jeunes filles. La volonté de construire des sanitaires, en premier lieu dans le centre de l'ONG où sont scolarisés de nombreux enfants, était alors une priorité pour *Abay*. L'importance d'un tel système dans ce contexte s'est révélée primordiale sur place pour plusieurs raisons. La première et la plus importante étant l'eau. Effectivement, à Gaba, il n'y a actuellement que deux puits en fonctionnement pour alimenter tout le village en eau. Les habitants sont donc contraints d'attendre avant

de pouvoir avoir accès à l'eau, et de se rationner. Il paraît donc impensable d'utiliser l'eau pour les toilettes, qui plus est lorsqu'elle se fait encore plus rare à la saison sèche. Le deuxième intérêt que présentent les toilettes sèches réside dans la production de compost. En effet, celui-ci est un excellent fertilisant naturel pouvant notamment permettre de pallier à l'appauvrissement des sols, engendré, entre autre, par les eucalyptus. Enfin, ce système est beaucoup moins onéreux que celui mis en place dans le collège public, à savoir de profondes fosses sceptiques en pierre qui ne sont pas vidées et entraînent chaque fois l'abandon pour la construction de nouvelles fosses.

Ce premier sanitaire « test » devait être construit conjointement avec les constructeurs qui travaillent régulièrement pour l'ONG. Elle avait prévu de le réaliser en parpaings, matériau que ces constructeurs avaient l'habitude d'employer dans la capitale du district où ils exercent. ● ● ●



(photo 5) Vue de l'arrivée par le Nord au village de Gaba Kemisa. Les maisons rectangulaires aux toits de tôle prennent peu à peu le pas sur les « tukules », maisons rondes au toit de paille. Le système constructif en eucalyptus enduit à l'extérieur ou l'intérieur par un mélange de terre, de paille, et de bouse de vache, reste cependant le même.



(photo 6) Un dernier mélange de béton est préparé manuellement pour finir de couler le dallage.

Ainsi a été réalisé un dallage en béton armé sur un hérisson de pierres et de sable (photo 6). Nous avons ensuite monté les murs de soubassement en parpaings. Ce dernier permet d'intégrer un système de séchage des matières organiques pour la transformation en compost, et ce grâce à des couches successives de grillage, de paille, et à la présence de vers à compost. Une deuxième dalle de béton armé a ensuite été coulée sur le soubassement, servant de plancher aux sanitaires (photo 7). Cette expérience de construction a été révélatrice des difficultés de construire autrement qu'avec des matériaux locaux. En effet, sans transports publics et avec un accès difficile au village, sans outils, sans électricité, et avec une eau aussi précieuse, il paraît démesuré de construire en béton. Pour les deux petites dalles de béton à construire, il a donc fallu faire venir des sacs de ciment en véhicule tout-terrain, puiser de l'eau à un puits plus éloigné et moins fréquent, puis la transporter et faire le mélange à même le sol et à la main. Cette prise de conscience du non-sens de la construction en béton dans ce contexte a été cruciale pour nous et pour la suite que nous avons donnée à ce séjour. De plus, elle a été renforcée par l'expérience de l'architecture vernaculaire, bien plus riche de sens car locale, accessible, auto-constructible, confortable et respectueuse de son contexte.

Malgré la dalle en béton, choisie par l'ONG, les habitants se chargent aujourd'hui de réaliser les murs et la toiture des toilettes avec la même technique constructive que les *tukuls*. On touche ici aussi à un point

déterminant pour nous, celui de l'appropriation. Une appropriation qui se fait toujours beaucoup plus facilement lorsque les usagers peuvent s'investir dans le projet ou se reconnaître dans la conception et la construction et lorsqu'elle est intégrée et adaptée à leurs besoins.

La conclusion

Au cours de ce séjour, nous avons perçu le rêve de bon nombre d'habitants de posséder une maison en parpaings, et l'intention des constructeurs de ne construire qu'en béton. Il règne en effet une certaine idéalisation du modèle occidental liée à un fort sentiment d'infériorité. De nombreux habitants nous ont exprimé leur souhait de maisons en parpaings car elles représentent pour eux la « modernité ». Ils étaient très critiques envers leurs propres maisons, même si beaucoup reconnaissent qu'elles étaient moins onéreuses, moins compliquées à construire et plus agréables à vivre que le centre de l'ONG, construit en parpaings. Ce sentiment d'infériorité nous a paru dévastateur car la majorité des éthiopiens grandissent avec l'idée que leur culture et leurs savoir-faire sont forcément inférieurs à ceux des pays occidentaux. Nous avons également été confrontés à ce sentiment d'infériorité lors de notre expérience au Mexique, lorsque les habitants de la communauté de *Chepeginio* abandonnaient leurs maisons traditionnelles pour des blocs de béton qui leur étaient inconfortables.

De nombreuses entreprises s'appuient sur ce complexe pour vendre, à une élite, des images complètement



(photo 7) Une deuxième dalle de béton recouvre un soubassement en parpaings pour former la base du sanitaire.



(photo 8) Sur les hauteurs d'Addis-Abeba, en périphérie, des quartiers entiers de villas en béton sortent de terre pour les classes aisées.

inadaptées au contexte et aux réalités de l'Éthiopie. C'est ainsi que l'on voit fleurir des quartiers entiers de maisons « à l'américaine » dans la périphérie d'Addis-Abeba, et que l'on assiste à la croissance exponentielle du marché du béton (photo 8). Les constructeurs les plus proches du village de *Gaba Kemisa* ne construisent, par exemple, qu'en béton et ne proposent pas de construction avec les matériaux traditionnels, moins rentables pour eux.

Nous pensons qu'il est important de lutter contre ce sentiment d'infériorité, infondé au vu de l'intelligence et de la richesse de l'architecture vernaculaire. Nous avons aujourd'hui la conviction qu'il faut la revaloriser, et mettre en avant ce qui fait sa force : un faible impact écologique grâce à des matériaux qui peuvent tous être issus de la parcelle du propriétaire (bois, terre, paille, bouse de vache), l'auto-construction, le confort thermique et hygrométrique, le faible coût, etc.

La suite

Alliée aux apprentissages des rencontres et de la construction sur place, c'est aussi cette conviction

qui a mené notre réflexion de Projet de Fin d'Études. Ainsi, en proposant de faire de l'école et ce qu'elle représente pour les habitants de *Gaba Kemisa* le centre de notre réflexion de PFE et en maintenant notre attention sur les sanitaires, nous avons pris le parti d'aller à l'encontre d'un projet du gouvernement en cours de validation. Ce projet prévoit la construction de nombreuses classes en parpaings et béton, dupliquées, sans attache au contexte, et sans rénovation de l'existant, dans ce village où l'eau est trop précieuse pour être consacrée au béton. Nous avons donc proposé une alternative à ce projet, en nous appuyant sur le déjà-là et en réinvestissant les bâtiments délaissés, mais aussi en utilisant des techniques de construction et des matériaux locaux. Nous pensons vraiment que c'est la pratique quotidienne qui permettra de concrétiser des solutions adaptées. Nous croyons réellement qu'il est possible de construire simplement, intelligemment et économiquement, en valorisant les richesses culturelles et les dynamiques sociales. Ainsi, nous avons souhaité proposer un projet contextuel, construisant et reconstruisant avec l'intelligence collective ancestrale et vernaculaire.

crédit photos : Laure Lucadou et Bastien Lacombe

ACTIVITÉS DE L'ORDRE

VEILLE MARCHÉS PUBLICS

Réponses obtenues à nos interventions :

- **Mairie de Cahors – appel à projets pour construction et exploitation d'un projet commercial**
 - Nous étions intervenus pour connaître la base légale de cet appel à projet, demandant aux candidats une importante remise de prestation non rémunérée, dans le cadre d'une offre commerciale à présenter à la mairie.
 - Le maire nous répond que le projet n'est pas soumis à l'ordonnance n°2015-899, et qu'il s'agit d'un bail à construction à l'envers.
 - La réponse de la mairie n'est pas satisfaisante : elle fait en effet ici le choix de l'exploitant du commerce, et non le choix de l'architecte. En effet, les critères de la consultation portent sur la proposition commerciale à 70%, et à 30% seulement pour la qualité architecturale et fonctionnelle du projet.
 - Deux consultations sont ainsi fondées en une, pour une prestation délivrée par un professionnel de la restauration et une prestation délivrée par un architecte.
 - Nous allons réintervenir pour expliquer le point de vue ordinal.
- **EHPAD public territorial du CCAS de Montbeton – Extension de capacité de la résidence Pagomal**
 - Ce marché comportait des critères de sélection portant sur une remise de prestations, ainsi que des plans d'un confrère de niveau APS. Le service juridique a pris contact avec le directeur qui a accepté de publier un AAPC rectificatif.
- **Aménagement cœur de village – Floirac**
 - Le règlement de consultation exigeait la présence d'un architecte pour l'aménagement du « cœur de village » de Floirac. Or, il nous a été signalé que le groupement retenu ne comportait pas d'architecte. Le confrère ayant saisi l'Ordre a préalablement écrit à la commune pour lui signaler ce problème, et la commune lui a répondu qu'il s'agissait « d'un architecte au sens large ».
 - Nous sommes alors intervenus par courriel du 6 fév. dernier pour rappeler les textes en la matière.
 - La mairie nous répond avoir fait le choix du second candidat, le lauréat n'ayant pas communiqué les documents demandés à temps.

Interventions en cours :

- **Réhabilitation d'un local sur deux niveaux dans un immeuble en pépinière et hôtel d'entreprises – Sète Agglopol Méditerranée**
 - Pour ce marché passé en procédure adaptée ouverte, nous avons relevé plusieurs incohérences : l'offre remise par le candidat comporte un « mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat » ; le critère « valeur technique » jugé à 60% porte sur « un mémoire transmis par les candidats [détaillant] une note d'intention spécifique à ce dossier avec des suggestions en aménagement et en fonctionnement au regard du programme transmis, une proposition de cellules globales de fonctionnement et de réparation au regard de l'existant, des orientations techniques [...] puis ; » (sic). Ce dernier point implique une remise de prestations qui doit être rémunérée (art. 90 décret 2016-360). Or, aucune prime n'est prévue, d'autant que nous sommes en procédure ouverte.
- **Réhabilitation du bâtiment 14 r. de l'Armagnac – Condom**
 - Ce marché passé en procédure adaptée, pour un montant de travaux de 125 000 € HT, comporte un critère prix à 60%.
- **Aménagement paysager et piétonnier du centre-bourg – Pavie**
 - Ce marché passé en procédure adaptée ouverte comporte également un critère prix pondéré à 60%.
- **Restructuration et extension du pôle technique communautaire – le Muretain Agglo**
 - Ce marché, passé en procédure concurrentielle avec négociation, demande aux candidats de remettre « une note méthodologique qui décrira les différentes phases de la mission du projet et d'éventuelles propositions ».
- **Création d'une maison d'assistantes maternelles dans un bâtiment existant – Rignac**
 - Cette procédure adaptée ouverte, visant un marché estimé à 570 000 € HT travaux, comporte un critère prix à 60%.
- **Pôle de services intercommunal – Vielmur-sur-Agout**
 - Ce marché passé en procédure adaptée ouverte comporte une remise de prestations non rémunérée : « compréhension des contraintes liées au site et au programme ; note sur les principales mesures de prévention, de protection, de traitement des nuisances potentielles liées à la réalisation des travaux envisagées ; analyse du programme des travaux et des propositions originales et innovantes sur les aspects méthodologiques, techniques et de communication ; note méthodologique sur les innovations et investissements durables qui pourraient être menés sur le projet ; planning détaillé avec délais de réalisation de la mission ».

EXPRESSION LIBRE

LE RECOURS SUR L'AVIS DES ABF, PAR YVAN LACOMBE, ARCHITECTE

La Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) remplace, avec l'élaboration de la loi LCAP et ses impacts sur le code du patrimoine, la Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS). L'article L632-2 du code du patrimoine a modifié profondément les modalités de recours d'un maire ou d'un demandeur d'une autorisation en droit du sol en cas de désaccord avec l'avis de l'ABF. Auparavant (article L621-32 jusqu'au 09/07/16), ces derniers pouvaient demander au préfet de saisir la CRPS pour émettre un avis se substituant à celui de l'ABF (accord ou désaccord) avec l'intelligence d'une décision dite collégiale et dans un délai record de 2 à 3 mois. En cas de silence le recours était réputé admis. Dorénavant, l'autorité administrative (le Préfet) a la discrétion de saisir ou non cette nouvelle commission. Et le silence de l'autorité vaut rejet du recours.

Vu l'actuelle inflation des procédures à la charge de cette autorité et le manque d'effectif de ses services (à l'image du Tribunal Administratif), je me permets de douter qu'elle prendra le temps de répondre à la demande d'un maire ou d'un particulier concerné par un avis qui nécessiterait qu'une commission collégiale se penche dessus. Le caractère aléatoire de cette réponse n'est pas pour limiter le pouvoir déjà immense de notre profession dépendant hiérarchiquement du ministre de tutelle ! Cette régression patente des dispositions d'application de ce recours est à dénoncer.

Notre profession, déjà prise sous le feu des articles 11 des PLU et témoin de réels excès de certaines administrations, doit réagir. Vous informer est déjà le début de cette réaction. Des requêtes de chacun et de l'ordre auprès de nos députés peuvent suivre.

Confraternellement,
Yvan Lacombe, architecte.

PLANNING DU CONSEIL

Des commissions des litiges et des pratiques professionnelles sont programmées les 26 et 30 mars, et la Conférence des régions se tiendra nationalement les 29 et 30 mars. Le Conseil délocalisé aura lieu les 5 et 6 avril, à Rodez. Les architectes du département sont conviés à un apéritif le jeudi soir, afin d'échanger sur l'actualité ordinaire et sur tout sujet qu'ils souhaiteront aborder avec les Conseillers ordinaires. Suivront des Bureaux les 19 avril et 3 mai et les réunions mensuelles de la commission communication.

FORMATION

ACTUALITÉS DE L'ÎLOT FORMATION QUOI DE NEUF DANS LA FORMATION ?

LA PRATIQUE DU PERMIS D'AMÉNAGER NIVEAU 2 2H DE CLASSE VIRTUELLE + 1 JOUR EN PRÉSENTIEL

Le lotissement est une procédure permettant la mise en œuvre de projets urbains intégrant toutes les composantes d'une opération d'ensemble : travail de conception urbaine et d'insertion dans le tissu environnant, développement d'espaces communs de qualité, volet paysager, travail sur la configuration des lots permettant notamment de préserver des zones d'intimité y compris dans des secteurs plus denses. Les rubriques composant le formulaire CERFA de demande de permis d'aménager répondent à un cadre administratif. Au-delà, il convient de bien traduire les éléments constitutifs du projet via des préconisations réglementaires et contractuelles adaptées. C'est un vecteur de réussite d'une opération mais l'exercice est technique et une multitude de supports peuvent fleurir autour du lotissement : cahiers des charges, cahiers de préconisations, de prescriptions, règlement, fiches de lots, etc. Il convient donc, pour le concepteur et le maître d'ouvrage, de bien identifier la vocation de chacun de ces documents, et de connaître la nature des prescriptions pouvant y figurer. Par ailleurs, la mise en œuvre d'une opération d'aménagement s'inscrit dans la durée et peut être jalonnée de plusieurs aléas parmi lesquels figure l'évolution (ou l'annulation) du document d'urbanisme. Sur quelle base sont alors instruits les futurs permis de construire en lotissement ? Nous proposons cette formation qui revient sur l'articulation entre les dispositions applicables à l'intérieur de l'opération et les préconisations du document d'urbanisme.

Objectifs

- Bien identifier les documents supports du lotissement : règlement, cahiers des charges et cahiers de prescriptions, fiches de lots et appréhender leur contenu et leur portée opérationnelle.
- Elaborer des prescriptions adaptées pour retranscrire les objectifs du projet urbain (prescriptions graphiques ou écrites, travail d'écriture réglementaire).
- Identifier les modalités d'instruction des permis de construire en lotissement sur toute la durée de l'opération, en intégrant des aléas opérationnels.
- Repérer les points clés de la réforme du règlement du PLU.

Public cible

Le module de formation est destiné aux architectes, responsables d'opérations, responsables de programmes, promoteurs, aménageurs, élus et services instructeurs, CAUE...

Prérequis

Les stagiaires devront avoir une expérience de la mise en œuvre d'une opération d'aménagement ou avoir suivi la formation *Concevoir un permis d'aménager*.

Outils pédagogiques

Ce module de formation est organisé en deux temps :

- Classe virtuelle animée par une juriste sur les aspects réglementaires et le contexte du PLU.
- Une journée de formation en salle animée par une architecte urbaniste paysagiste pour aborder les aspects pratiques du permis d'aménager.
- Ressources documentaires téléchargeables (documents, PowerPoint, bibliographie, sitographie...) sur notre plateforme e-learning.

JOUR 1

Contexte réglementaire et enjeux du PLU / à distance en classe virtuelle (2h)
- Réforme du PLU et nouveau règlement
- Vision transversale et enjeux pour les professionnels

JOUR 2

La pratique du permis d'aménager, clés de réussite d'une opération d'habitat / en présentiel (7h)
- Les « documents supports » du lotissement : règlement, cahier des charges, cahiers de prescriptions, fiches de lots : identification, portée juridique et durée de validité.

- Retranscrire le projet urbain : quels supports, quelles prescriptions ? Comment structurer un règlement de lotissement ?
- Modalités d'instruction des permis de construire : articulation entre les prescriptions du lotissement et le PLU, phasage dans le temps de la commercialisation, incidence d'une modification du PLU après l'obtention du permis d'aménager

TOULOUSE Session 1 : 2 et 4 mai 2018 — Session 2 : 7 et 15 juin 2018

MONTPELLIER Session 1 : 3 et 4 juillet 2018

COÛT 450€/pers. ou 350€/pers. si jeune inscrit. Formation prise en charge à 100% pour les libéraux + 25€ d'adhésion obligatoire à l'association Ilot Formation.

INTERVENANTES Cathy ROI – Architecte urbaniste paysagiste

Audrey DROUART – Juriste, ancienne salariée SNAL
(Syndicat National des Aménageurs, Lotisseurs)

INSCRIPTIONS ilot-formation@orange.fr — 0562861633

ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DE CHANTIER / 2 JOURS

La loi MOP du 12 juillet 1985 a intégré la mission OPC dans l'ensemble des missions de maîtrise d'œuvre. Cette reconnaissance montre bien la volonté du législateur de faire de la mission OPC une mission à part entière, complémentaire de la mission de l'architecte et indispensable au bon déroulement du chantier dans le cas de marchés de travaux en lots séparés. Ainsi, le devoir du conseil de l'architecte vers son maître d'ouvrage l'oblige à adopter une position claire afin d'éviter la confusion des rôles. À l'origine du projet, il en connaît la complexité et l'enchaînement logique des tâches. Il est à même d'établir le planning général et de coordonner globalement l'intervention des différentes entreprises. Quelle est précisément le contenu de sa mission, doit-il choisir un intervenant spécialisé ? Afin d'accompagner les architectes dans cette mission OPC, nous proposons une formation de deux jours centrée sur les aspects pratiques de la mission.

Objectifs

- Identifier son rôle en tant qu'OPC, expliquer sa mission au maître d'ouvrage et la vendre
- Repérer à chaque phase du projet les prérogatives et les responsabilités d'un OPC
- Se prémunir contre d'éventuels recours en fin de chantier
- Se créer une bibliothèque d'outils pour mener à bien sa mission
- Appréhender les niveaux de détails d'un planning à chaque phase d'un projet et utiliser l'outil informatique adapté
- Rédiger un contrat, vérifier les clauses de celui-ci et chiffrer la mission qu'il décrit

Public cible

Le module de formation est destiné aux architectes ayant des missions OPC intégrées à la mission de maîtrise d'œuvre ou souhaitant la sous-traiter.

Prérequis

Les stagiaires devront venir en formation avec un ordinateur portable muni de la licence du logiciel MS Project.

Outils pédagogiques

Ce module de formation se déroule sur 2 jours et propose une approche concrète et dynamique de la formation :

- Pédagogie active, basée sur une approche socio-constructiviste qui favorisera les interactions sociales de travail et la mise en application des méthodes et outils que nous proposerons.
- Études de cas et mises en situation visant à simuler une situation précise, et le plus souvent des situations professionnelles les plus proches de la réalité
- Positionnement individuel afin d'évaluer les acquis et les marches de progression.
- Remise d'un guide-stagiaire reprenant de manière synthétique l'essentiel des apports théoriques.
- Ressources documentaires téléchargeables (documents, PowerPoint, bibliographie, sitographie...) sur notre plateforme e-learning.

JOUR 1

Accueil et présentation des participants

Recueil de leurs attentes et de leur connaissance de la mission (expérience propre, chantier mené avec un BET spécialisé,...).

Genèse de la mission

- Ce qui se faisait avant 1993
- Les besoins des Maîtres d'Ouvrage
- La loi MOP de 1985 et son décret d'application du 21 décembre 1993

Le rôle de l'OPC et sa place dans un projet

- Le rôle de l'OPC intégré à l'entreprise principale

Les missions de l'OPC

- En phase conception de l'équipe de Maîtrise d'œuvre
- En phase ACT

- En phase préparation des travaux
- En phase d'exécution des contrats de travaux
- En phase réception / levée des réserves
- En phase GPA

Les missions de l'OPC et ses responsabilités

- En phase GPA
- Les risques encourus (mises en cause éventuelles), illustration par des cas concrets
- Les limites de prestations avec les autres intervenants
- Les risques encourus (mises en cause éventuelles), illustration par des cas concrets.

Exemples d'outils

- Financier, note d'organisation, schéma de circulation des documents..
- Synthèse, bordereau type, ...
- Entreprises,...

JOUR 2

La planification

- En phase études de conception (exemple, jalons indispensables, ...)
- En phase DCE (exemple, jalons indispensables, niveau de précision,...)
- jour,....)
- Exercices d'application / Utilisation logiciel MS Project (Enchaînement des tâches...)

Le contrat OPC (Marchés publics et privés)

- Les clauses du contrat
- Notion de délai initial du projet
- Le chiffrage de la mission

TOULOUSE Session 1 : 23 et 30 avril 2018 — Session 2 : 11 et 25 juin 2018

MONTPELLIER Session 1 : 14 et 28 mai 2018 — Session 2 : 2 et 9 juillet 2018

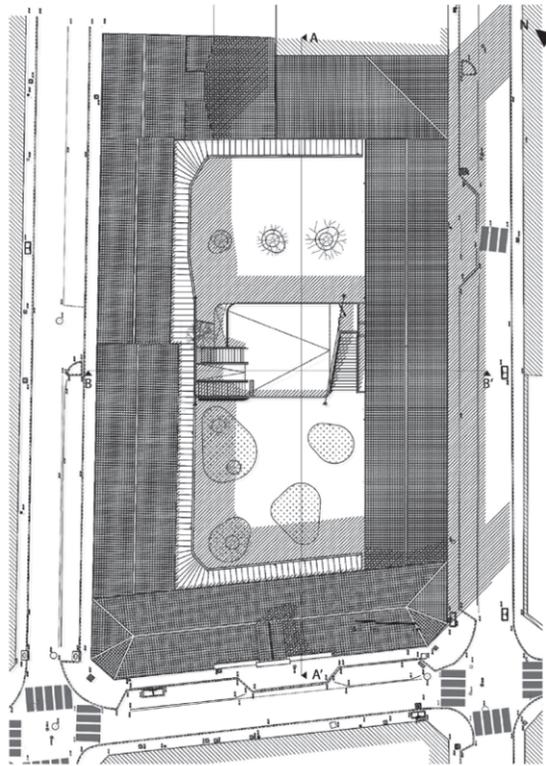
COÛT 700€/pers. ou 500€/pers. si jeune inscrit. Formation prise en charge à 100% pour les libéraux + 25€ d'adhésion obligatoire à l'association Ilot Formation.

INTERVENANT Cédric BAQUE, formateur, ingénieur ESTP, 20 ans d'expérience en tant qu'OPC.

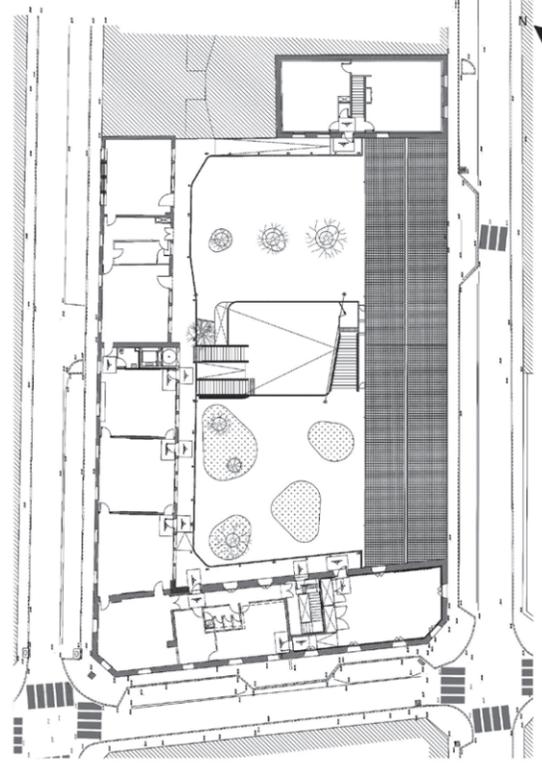
INSCRIPTIONS ilot-formation@orange.fr — 0562861633

Groupe Scolaire Louis Figuiet – Victor Hugo

Montpellier (34)



plan masse | 10m © NAS architecture



plan R+1 | 10m © NAS architecture

ADRESSE 14 RUE FARGES, 34000 MONTPELLIER

PROGRAMME Démolition d'un préau existant, réhabilitation d'espaces intérieurs (halls, salles de classe, salles d'activité, bureaux), réaménagement des espaces extérieurs, rénovation de l'ensemble des façades existantes, création d'une cour haute avec mise aux normes (accessibilité, thermique et patrimonial) du bâtiment.

MAÎTRE D'OUVRAGE MAIRIE DE MONTPELLIER

ARCHITECTE MANDATAIRE NAS ARCHITECTURE

BET GÉNÉRAL SETI - 1288 L'OCCITANE CS 27629, 31676 LABÈGE

DATE DE CONCEPTION MARS 2015

DATE DE RÉCEPTION DU CHANTIER AOUT 2017

SURFACE SHON 500 M² INTÉRIEURS RÉHABILITÉS ET
1000 M² D'AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

MONTANT DES TRAVAUX 1.500.000 € HT

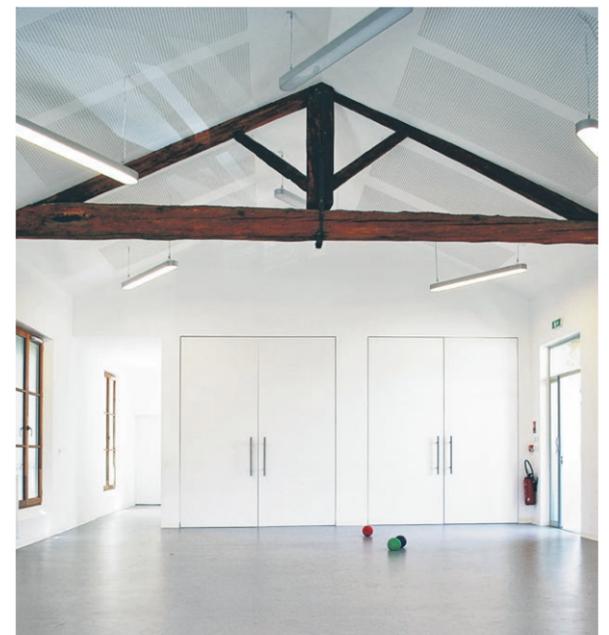
Le Groupe Scolaire Louis Figuiet – Victor Hugo est l'établissement scolaire le plus ancien de la ville de Montpellier. L'intervention se devait donc de respecter le patrimoine existant tout en introduisant un langage contemporain vecteur de nouvelles fonctionnalités, d'une meilleure gestion des flux et d'une mise aux normes de l'accessibilité. De grandes coursives viennent modifier les accès aux étages supérieurs. De dimensions généreuses, elles permettent de créer des espaces de vie en hauteur et modifient les accès aux classes, les rendant traversantes. Ces coursives se rejoignent en une cour haute qui a un rôle d'articulation entre les deux écoles, un espace commun de partage à l'utilisation flexible. Les gardes corps forment un ruban couleur ocre, en rappel des teintes de façade, jouant avec les transparences au fil de la journée tout en unifiant l'ensemble.



La cour haute sépare les espaces extérieurs en RDC et offre un accès aisé à l'étage. © NAS architecture



Les coursives généreuses permettent aux enfants de se l'approprier. © NAS architecture



La nouvelle salle d'activité après la rénovation d'un ancien logement de fonction. © NAS architecture

Salviac is back

Résidence d'architectes



Sandrine Iratçabal et Lucas Bacle, sont lauréats de la résidence d'architectes proposée pour la première fois par la Maison de l'Architecture Occitanie-Pyrénées. Ils seront accueillis par la commune de Salviac dans le Lot. Durant les prochains mois, d'avril à septembre, ils prendront leurs quartiers dans cette petite ville, pour partir à la rencontre de ses habitants, de son territoire et de ses enjeux de développement.

Équipe pluridisciplinaire, tous deux interviennent dans la fabrique des territoires grâce à des démarches artistiques, culturelles et participatives. Sandrine est architecte-scénographe et passionnée de cinéma documentaire. Lucas est réalisateur-vidéaste et possède une sensibilité aiguisée sur les questions architecturales, urbaines et paysagères.

Chacun à leur manière, ils analysent la fabrication de nos cadres de vie et tentent de concevoir des outils alternatifs afin de favoriser l'émergence et la mise en œuvre de projet situés et imaginés avec les habitants. La finalité de leurs recherches étant de sensibiliser le grand public à la fabrication des villes, villages, paysages, territoires, ou plus largement de notre futur.

Cette immersion à Salviac sera pour eux l'occasion de poser les jalons d'une lecture de territoire et de concevoir et construire de façon collective un projet inédit qui vise à redécouvrir ce territoire. C'est par le langage cinématographique que les habitants, ceux qui le vivent au quotidien, qui le connaissent le mieux, seront invités à s'exprimer, à appréhender de manière différente et à décaler leur regard sur leur environnement et leur lieu de vie.

Retrouvez l'actualité de leur résidence dans les prochains numéros de Plan Libre et sur la page facebook dédiée :

Résidence d'architectes en Occitanie / Salviac